

## DÉCISION DU MAIRE N° 2024/09/124

**Objet** : 124 - Prestation d'assistance au maître d'ouvrage pour le curage de l'Ecluse à Vire Normandie

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu le devis présenté par la société EAU'RIGINE pour une assistance au maître d'ouvrage sur la mise à jour du dossier réglementaire, la représentation auprès de la police de l'eau et l'optimisation sur l'opération dans le cadre du curage de l'Ecluse en 2024,

### Décide

De signer le marché de prestation d'assistance au maître d'ouvrage pour le curage de l'Ecluse à Vire Normandie, avec la société EAU'RIGINE, domiciliée à l'Oasis de Pen An Hoat 22110 KERGRIST MOELOU.

Le contrat prend effet à compter de sa signature et jusqu'à la réception du récépissé de la police de l'eau autorisant les opérations de curage de l'Ecluse en 2024.

Le montant du contrat s'élève à 1 250 € HT, soit 1 500 € TTC.

Fait à Vire Normandie, le 4 septembre 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240905-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/09/2024  
Publication : 05/09/2024

Décision du Maire n°2024/09/124 du 4 septembre 2024



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.